



LA COMMUNAUTÉ TUNISIENNE EN ITALIE

Rapport annuel sur la présence des migrants

Résumé



Restituer une lecture équilibrée et ponctuelle de la complexité de la présence étrangère en Italie, tout en faisant une distinction entre les différentes dimensions, en analysant les caractéristiques et en anticipant les tendances courantes : c'est l'objectif sur lequel, depuis environ une décennie, la *Direzione Generale dell'immigrazione e delle politiche di integrazione* (Direction générale de l'immigration et des politiques d'intégration) a investi, par le biais du *Rapporto nazionale sui migranti nel Mercato del lavoro italiano* (Rapport national sur les migrants dans le Marché du travail italien), arrivé à sa 10^{ème} édition, les *Rapporti nazionali sulla presenza in Italia delle principali Comunità straniere* (Rapports nationaux sur la présence des principales Communautés étrangères en Italie), arrivés à leur 9^{ème} édition, ainsi que les *Rapporti sulla presenza dei migranti non comunitari nelle 14 città metropolitane italiane* (Rapports sur la présence de migrants non communautaires des 14 villes métropolitaines italiennes), arrivés à leur cinquième édition.

La collection de Rapports nationaux sur les principales Communautés étrangères, en particulier, vise l'investigation et l'approfondissement de la présence sur le sol italien des nationalités non ressortissantes de l'Union européenne qui apparaissent comme les plus importantes en considérant les chiffres : marocaine, albanaise, chinoise, ukrainienne, indienne, philippine, bangladaise, égyptienne, pakistanaise, moldave, sri-lankaise, sénégalaise, tunisienne, nigériane, péruvienne et équatorienne.

Pour chacune d'entre elles l'on reconstruit les principales dimensions socio-démographiques et d'emploi, la présence des mineurs et les parcours d'éducation de référence, l'insertion professionnelle et les politiques sociales. L'ouverture de chaque rapport, de plus, est consacrée à une comparaison entre les différentes communautés. Les données utilisées pour l'analyse font référence à des périodes précédant la diffusion du virus SARS-COV-2. Par conséquent, pour cette édition des rapports, il n'a pas été possible d'offrir une lecture des effets de la crise pandémique sur l'intégration sociale et professionnelle des migrants.

Même cette année il faut reconnaître la contribution fournie grâce au partage des informations de propriété de : l'Institut National de Statistique italien, le bureau de Coordination actuarielle statistique générale de l'INPS (Institut National de Prévoyance Sociale italien), le Ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche, l'Union italienne des Chambres de Commerce, Industrie, Artisanat et Agriculture, le CeSPI – Centre pour les Etudes Politiques Internationales, les représentations syndicales CGIL, CISL, UIL et UGL, ainsi que le département d'études et recherches (*Divisione Studi e Ricerche*) de ANPAL Servizi.

Les versions intégrales des *Rapporti Comunità* (Rapports sur les communautés), édition 2012 – 2020 sont disponibles, en italien et dans les principales langues étrangères, dans la section *Studi e statistiche* (Etudes et Statistiques) du site institutionnel du Ministère pour le travail et les politiques sociales – www.lavoro.gov.it et sur le portail institutionnel www.integrazionemigranti.gov.it. Aux mêmes adresses une pièce jointe statistique sera disponible, où il est possible de repérer toute information supplémentaire aux rapports, ou approfondir ce qui a déjà été analysé, dans un cadre de comparaison entre les principales nationalités.

L'édition 2020 des *Rapporti nazionali sulle principali Comunità straniere* (Rapports nationaux sur les principales Communautés étrangères), analytiques et synthétiques, ainsi que leur traduction, a été réalisée par ANPAL Servizi dans le cadre des projets *Assistenza tecnica per il Supporto alla governance integrata delle politiche migratorie tra lavoro e integrazione sociale (PR.Au.D. - Protezione, Autonomia, Dignità dal lavoro)* et *Supporto nelle politiche per l'immigrazione e di cooperazione bilaterale con i Paesi di origine*.

Résumé exécutif



99 779

Citoyens tunisiens régulièrement résidant

à la 13ème place pour nombre de présences

113 979 nouveaux italiens en 2019, dont 2,4% tunisiens



39,4%
femmes

60,6%
hommes



28 358

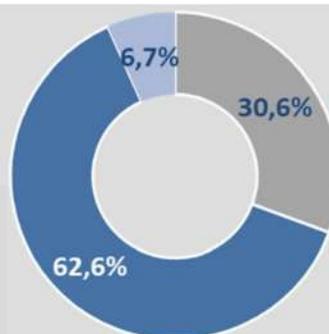
âgés moins de 18 ans

447 mineurs non accompagnés (+78,1%)



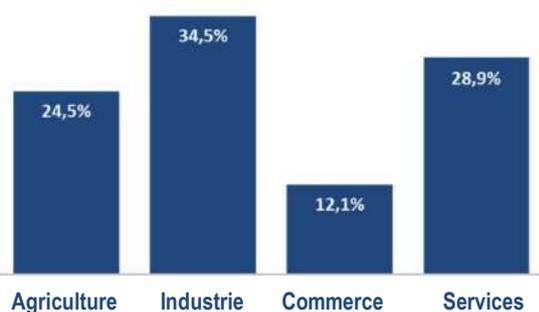
Présent en :
20,2% Emilia-Romagna
19,4% Sicilia
18,6% Lombardia

73%
résidents
de longue durée



27% permis
à échéance

■ Travail
■ Famille
■ Autres raisons



51,9% taux d'emploi

72% hommes 20,7% femmes

25,3% employés

dans l'**Industrie stricto sensu**

48,6% travailleurs manuels spécialisés



8ème place pour nombre d'entreprises individuelles (3,8%)

14 391 titulaires d'entreprises individuelles

8,7% entrepreneuses tunisiennes

51% entreprises dans le secteur de la **Construction**

Caractéristiques démographiques

Les citoyens tunisiens résidant régulièrement au **1er janvier 2020** sont **99 779**, soit 2,8% des citoyens non communautaires en Italie.

La communauté tunisienne, 13^e par nombre de personnes résidant régulièrement, est l'une des communautés étrangères des migrants parmi les plus âgées au sein de notre pays, même en raison de la proximité géographique et des relations de très longue date entre l'Italie et la Tunisie.

Si l'on analyse les principales caractéristiques démographiques des citoyens tunisiens résidant régulièrement en Italie au 1^{er} janvier 2020, l'on enregistre :

- un **déséquilibre de genre en faveur de la composante masculine** de la communauté : en effet, les femmes représentent seul 39,4%, face à 48,5% enregistré pour l'ensemble des non communautaires résidant régulièrement ;
- une **incidence des mineurs élevée**, qui représentent 28,4% de la communauté, face à 22% de la population hors UE considérée en général.

En référence à la distribution territoriale, environ 56% des citoyens tunisiens résident dans le Nord de l'Italie, une valeur plus faible de plus de cinq points de pourcentage par rapport à la valeur de l'ensemble des citoyens hors UE présents dans le pays. Dans le Nord du pays l'on retrouve deux de trois premières régions par nombre de présences tunisiennes : la région **Emilia-Romagna**, accueillant un peu plus d'un cinquième des présences tunisiennes, face à 11,2% des non communautaires considérés dans le complexe, et la région **Lombardia**, troisième pour nombre des citoyens tunisiens, où l'on retrouve 18,6% de la communauté, une donnée plus faible par rapport à la moyenne générale, s'élevant à 25% environ. La forte concentration dans la région **Sicilia** caractérise historiquement la population tunisienne en Italie, c'est la deuxième région par nombre des présences tunisiennes, où 19,4% de la communauté a reçu ou renouvelé son permis de séjour face à 3,2% de l'ensemble de migrants d'origine hors UE. Dans le centre du pays la présence de la communauté est faible (17,2%), seulement la région **Marche** enregistrant des pourcentages supérieurs à l'ensemble des citoyens hors UE : dans la région réside 4,2% des tunisiens en Italie, face à 2,8% des ressortissants hors-UE.

Le processus avancé de stabilisation au sein de la communauté est confirmé par une analyse des permis de séjour : le nombre de résidents de longue durée (titulaire d'un permis de séjour non sujet à renouvellement) parmi les citoyens tunisiens s'élève effectivement à 73% au 1^{er} janvier 2020 (face à 63,1% relevé sur la totalité des non communautaires) et parmi les permis à échéance, les raisons pour **regroupement familial** figurent en tête, intéressant 62,6% des titres sujets à renouvellement des migrants appartenant à la communauté (face à 46,7% des hors UE). Les permis pour raisons de travail, par contre, représentent 30,6% du total.

Tendances en cours

Pour la première fois, depuis des années de stabilité des présences, l'on enregistre une diminution sensible du nombre des régulièrement résidents par rapport à l'année précédente : -2,7% ; la présence des citoyens non communautaires dans l'ensemble du pays a, en effet, diminué de 101 580 unités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020. Cette réduction concerne toutes les communautés étrangères principales, exception faite pour les communautés indienne et bangladaise qui, à contre-courant, enregistrent des augmentations de 1,7% et de 1,8% respectivement. Les réductions les plus remarquables, en points de pourcentage, concernent les communautés nigérienne (-8,2%), qui depuis la 11^e position descend à la 14^e, l'équatorienne (-6,2%) et la chinoise (-5,3%).

Ce sont deux les facteurs principaux qui influent, à l'inverse, sur l'évolution des présences : les arrivées, c'est-à-dire les nouveaux permis de séjour délivrés, représentant un flux en entrée du stock des régulièrement résidents et les acquisitions de citoyenneté, qui, à l'inverse, comportent un effet remplaçant dans les statistiques, car ceux qui deviennent italiens ne sont plus considérés dans le compte des citoyens étrangers.

Pour ce qui est des arrivées, 2019 marque un record négatif avec quelque 177 000 nouveaux permis de séjour, 26% en moins comparé à 2018 ; il s'agit d'une réduction plus importante enregistrée à partir de 2012 et les premiers six

mois de 2020 semblent confirmer la tendance négative, avec une diminution supplémentaire de 57,7% par rapport à la même période 2019¹.

La réduction concerne toute raison d'arrivée, résultant particulièrement importante pour les titres liés à la demande ou détention d'une forme de protection : -57,5%. Il s'agit d'une donnée alliée à la réduction nette des soi-disant « flux non programmés », avec une forte diminution des migrants débarqués sur les côtes italiennes : 11 471 en 2019, soit environ 51% en moins par rapport à 2018 et 90,4% en moins par rapport à 2017².

La tendance de croissance du nombre de nouveaux titres délivrés pour regroupement familial poursuit, ayant atteint 56,9% des arrivées en 2019 (face à 51% environ en 2018), tandis que le pourcentage concernant la demande de la détention d'une forme de protection se réduit : 15,6% des nouveaux titres³ contre 28,8% de 2018. Le pourcentage concernant les raisons d'études est en légère augmentation (11,5% par rapport à 9,1% de 2018) tout comme les raisons de travail (6,4% contre 6% en 2018). D'ailleurs le manque de programmation des flux en entrée pour travail, exception faite pour le travail saisonnier, a désormais engendré une contraction nette des nouveaux titres délivrés pour telle raison depuis des années.

La communauté tunisienne avec **3 573 nouveaux titres de séjour** se place à la 13^{ème} position pour nombre de permis de séjour délivrés en 2019, motivés principalement par les regroupements familiaux (75%), suivi des raisons d'études et de résidence élective/religion/santé (les deux à 7,8%), même si l'on enregistre une diminution générale par rapport à l'année précédente (moins de 14,3%).

Pour ce qui concerne les **concessions de citoyenneté**, sur une totalité de 113 979 concessions pour les citoyens d'origine des pays tiers en 2019, les procédés en faveur des migrants d'origine tunisienne ont été 2471, soit 2,2% du total. La raison principale pour laquelle les citoyens tunisiens sont devenus italiens est le transfert de la part des parents ou le fait d'avoir atteint l'âge majeur (53%).

L'enracinement de la communauté tunisienne au sein de notre pays est devenu évident même par le degré d'implication dans les mariages avec des citoyens italiens : en 2018⁴ il y a eu 416 mariages entre citoyens tunisiens et italiens soit 92,4% de 450 mariages dont au moins un époux était de nationalité tunisienne : 98 concernent un mari italien et une femme tunisienne, 318 un mari tunisien et une femme italienne.

Mineurs et parcours de formation

Au 1er janvier 2020 l'on compte **28 358 mineurs tunisiens** : ils représentent 3,6% du total des mineurs hors UE. Il s'agit de 1 485 enfants tunisiens nés en Italie en 2018, soit environ 3% des enfants hors UE nés sur la même année. Dans l'ensemble, entre 2010 et 2018, plus de 17 000 enfants tunisiens sont nés dans notre pays.

Pour ce qui est de l'inclusion des mineurs tunisiens dans le circuit scolaire italien, il y a 20 642 élèves tunisiens inscrits à l'année académique 2019-2020, soit 3% de la population scolaire non communautaire en Italie. Par rapport à l'année précédente les élèves de la communauté ont augmenté de mesures plus consistantes de ce qui avait été relevé dans le complexe chez la population scolaire hors UE (+4,5% contre +2,6%), une augmentation concentrée principalement dans les écoles secondaires : +6,5% dans les écoles de premier degré (élèves âgés de 11 à 13 ans) +8% dans les écoles de deuxième degré (élèves âgés de 14 à 18 ans). L'incidence des étudiants appartenant à la communauté prise en examen sur le total des élèves hors UE est légèrement plus élevée à l'école secondaire de premier degré, où la citoyenneté tunisienne représente 3,1% des inscrits. Dans le domaine universitaire il y a 1 161 étudiants de nationalité tunisienne, 8,4% de plus par rapport à l'année précédente, et ils représentent 1,5% des inscrits non communautaires.

¹ Istat, *Cittadini non comunitari in Italia*, Statistica Report, (Rapport de l'Institut National de Statistique italien sur les Citoyens non communautaires en Italie), octobre 2020.

² http://www.libertaciviliimmigrazione.dlci.interno.gov.it/sites/default/files/allegati/cruscotto_statistico_giornaliero_31-12-2019.pdf

³ En toute probabilité la réduction du nombre de permis liés à la détention d'une forme de protection est affectée par l'entrée en vigueur à partir du 5 octobre 2018 du décret-loi n° 113/2018, converti avec des modifications par la loi n° 132/2018, qui – comme on le sait – a aboli le permis de séjour pour des raisons humanitaires, le remplaçant, seulement à l'occurrence de certaines conditions spécifiques avec certains permis de séjour pour les "cas spéciaux".

⁴ Dernière année de référence.

Au sein de la communauté prise en examen, le nombre de **NEET**, c'est-à-dire les jeunes âgés de 15 à 29 ans se retrouvant en dehors du circuit scolaire, de formation et de travail, est décidément supérieure à la moyenne : les jeunes ayant la citoyenneté tunisienne se retrouvant dans cette condition sont 6 010 représentant 46,7% environ des jeunes tunisiens de cet âge, taux qui descend à 37,5% pour la composante masculine de la population (face à 56% environ pour la composante féminine).

Travail et condition d'emploi

La communauté tunisienne en Italie est caractérisée par une forte **présence masculine**, employée surtout dans le secteur industriel, agricole et halieutique. La polarisation de genre qui distingue la communauté prise en examen se reflète par conséquent même dans l'analyse du monde du travail, ou la canalisation de travailleurs tunisiens (surtout hommes) émerge clairement vers le secteur industriel et, en moindre mesure, dans *l'Agriculture, la chasse et la pêche*.

Pour les citoyens tunisiens l'emploi dans *l'Industrie* – y compris dans le secteur de la *Construction* – a une incidence supérieure par rapport à celle enregistrée chez les non communautaires en général, 34% face à 27%, (par contre, le nombre des employés dans le secteur industriel stricto sensu s'élève à 25,3%), tandis qu'un quart des travailleurs tunisiens est employé dans le secteur agricole/halieutique (face à 6% des travailleurs hors UE). Les données disponibles sur le marché du travail mettent en valeur la façon dont les conditions d'emploi chez la communauté tunisienne dans notre pays soient pires de celle des travailleurs hors UE en général : le **taux d'emploi** est égal à 52% environ comparés à 60,1% relevé sur la totalité des non communautaires, le taux d'inactivité est supérieur à la moyenne (de cinq points de pourcentage) et il est égal, chez les citoyens tunisiens, à 35,2%. En conclusion, le taux de chômage atteint 19,6% (comparé à 13,8% concernant la population hors UE en général). La faible incidence de femmes employées chez la population féminine, 20,7%, soit plus de 20 points de pourcentage en moins par rapport aux femmes hors UE, contribue à déterminer un index d'emploi en général inférieur à la moyenne des non communautaires.

En référence à la communauté prise en examen, l'on ne compte que 2 150 bénéficiaires de **subventions salariales**, dans la quasi-totalité des cas ce sont des hommes (98,5%). Il s'agit surtout de bénéficiaires de CIGO (chômage partiel ordinaire) (2017), tandis que les bénéficiaires de CIGS (chômage partiel extraordinaire) sont 133. Les bénéficiaires de subventions salariales de citoyenneté tunisienne représentent 4% de la totalité des bénéficiaires de citoyenneté extra européenne. Par contre, 4,1% des bénéficiaires **d'allocations chômage** non communautaires ce sont des tunisiens : 19 236 bénéficiaires recevant principalement NASPI (*Nuova Assicurazione Sociale per l'Impiego* – indemnité mensuelle qui fournit une protection économique aux salariés ayant perdu leur emploi involontairement) (plus de 10 000) et d'indemnités de chômage agricole (8755). Les hommes sont le genre prédominant parmi les bénéficiaires de chaque type d'indemnités, malgré le fait que – dans le cas de la NASPI – ce rapport est légèrement moins déséquilibré.

Au cours de l'année 2019, **48 772 nouveaux rapports de travail** pour les citoyens d'origine tunisienne ont été activés, 3,2% de plus par rapport à l'année précédente. Pour confirmer une implication des femmes de la communauté prise en examen dans le marché du travail, décidément inférieur par rapport à l'implication des hommes, les données des *Comunicazioni Obbligatorie* (Notifications obligatoires) mettent en valeur à quel point seulement 13,7% des embauches des citoyens tunisiens concernent la composante féminine de la communauté, c'est un chiffre inférieur de presque 18 points de pourcentage à celui enregistré en général pour les non communautaires (31,3%). La moitié des nouveaux emplois subordonnés et para-subordonnés entamés en 2019 par les travailleurs tunisiens fait partie du secteur agricole. Une analyse par le genre met l'accent sur le fait que l'incidence des contrats activés à 2019 dans ce secteur diminue pour les femmes tunisiennes à 25,6% : presque 70% des embauches concernant des femmes tunisiennes fait partie des *Services*.

L'on remarque la prévalence parmi les employés tunisiens du *Travail manuel spécialisé*, impliquant 49% des travailleurs de la communauté, passe à 28% des non communautaires considérés au total. À suivre, pour nombre, le chiffre appartenant à la communauté des employés comme travailleurs manuels non qualifiés (37%), une valeur légèrement supérieure à la valeur constatée parmi les travailleurs venant des Pays Tiers dans le complexe (36%). 11% des salariés tunisiens sont des *employés, commis de ventes et de services personnels*, tandis que l'incidence des *Cadres et professionnels du domaine intellectuel et technique* s'élève à 4%.

Très important le protagonisme dans le domaine entrepreneurial de la communauté prise en examen, qui fait enregistrer **14 391 entrepreneurs individuels**, soit 3,8% des entrepreneurs individuels non communautaires en Italie. Le secteur où les entrepreneurs tunisiens investissent le plus est le secteur de la construction, où 51% des entreprises œuvrent, un pourcentage qui double par rapport aux entrepreneurs individuels hors UE considérés en général.

Conditions socio-économiques

L'emploi dans le domaine industriel et la spécialisation professionnelle, même si cela rend le travailleur tunisien plus vulnérable à la tendance de l'économie à l'échelle nationale et internationale, assure une condition de revenus plus solides par rapport à d'autres communautés : les données mettent en valeur en effet comment les travailleurs dépendant de la communauté reçoivent des **rétributions mensuelles** supérieures de 36 euros aux rétributions réservées aux travailleurs non communautaires considérés dans le complexe pour avoir une meilleure rétribution, 625 euros contre 557 euros relevés pour les travailleurs agricoles tunisiens.

Chez les citoyens tunisiens employés dans notre pays prédomine un **niveau d'éducation** faible-moyen : plus de la moitié des travailleurs appartenant à la communauté prise en examen se sont diplômés, au plus, au collège (près de 70%), une valeur supérieure de plus de 10 points de pourcentage par rapport à la valeur enregistrée pour l'ensemble de la population non européenne ; 22,3% sont titulaire d'un diplôme d'études secondaires, tandis que seulement 8% environ ont également obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 11,4% enregistrés pour l'ensemble de la population hors UE).

Au sein de la communauté prise de l'examen, les femmes présentent des niveaux de scolarisation supérieure par rapport aux hommes : 19% des femmes employées sont titulaires d'un diplôme universitaire contre 6% environ des hommes, une valeur supérieure à la valeur enregistrée sur l'ensemble de la population féminine non communautaire considérée en général (16,3%).

Le nombre de **pensions IVS (Invalidité, vieillesse et survivants)** octroyées aux citoyens non communautaires a toujours été assez faible : en 2019 elles représentaient 0,5% du total, sur un total d'environ 14 millions ce ne sont que 65 926 les pensions octroyées aux citoyens hors UE. En particulier, les citoyens non communautaires bénéficient dans 43% des cas des pensions de retraite, à suivre les pensions de survivants (37,4%), tandis que le nombre des pensions d'invalidité s'élève à 19,8%. Concernant la communauté tunisienne, l'on relève une distribution parmi les différents types de mesures de sécurité sociale en contraste avec la distribution enregistrée sur l'ensemble des migrants venant de Pays Tiers : les pensions d'invalidité sont en tête, atteignant une valeur d'un peu plus de 50%, suivi des pensions destinées aux survivants (31,4%), tandis qu'une valeur égale à 17,7% est représenté par les pensions de retraite. Dans l'ensemble, avec 1964 pensions IVS, la communauté tunisienne a une incidence de 3% sur le total des non communautaires bénéficiant de telles prestations. Entre 2018 et 2019 le nombre des pensions IVS octroyées aux migrants venant de Tunisie a enregistré une augmentation légèrement plus faible par rapport à la valeur enregistrée pour l'ensemble des non communautaires : plus de 10,3% face à 12,3%. En particulier, les retraités recevant une pension augmentent de 15,2% (face à 17,1% relevé sur l'ensemble des non communautaires).

Les mesures d'assistance sociale fournies par l'INPS dont, en 2019, les citoyens appartenant à la communauté tunisienne ont bénéficié sont 3 040 (3% des mesures destinées aux migrants d'origine hors UE). Dans 19% des cas, il s'agit d'allocations sociales, tandis que les pensions civiles d'invalidité et les indemnités d'accompagnement font enregistrer les mêmes pourcentages (40,5% pour chaque catégorie). Par rapport à 2018, les pensions civiles d'invalidité augmentent (+ 11%), de même les indemnités d'accompagnement et similaires (+ 6,2%) ainsi que les bénéficiaires de pensions et allocations sociales (+ 1,1%).

Pour ce qui est des **transferts monétaires aux ménages** (prestations INPS pour la maternité, le congé parental et les allocations familiales), en 2019 l'on a enregistré 304 465 bénéficiaires de prestations de maternité, dont 9,1% étaient de citoyenneté non communautaire : 27 714, 3,1% de moins par rapport à l'année précédente. Les bénéficiaires de prestations de maternité de citoyenneté tunisienne sur la même période ont été 407, soit seulement 1,5% des bénéficiaires non communautaires, une donnée qui a de toute façon augmenté de 4,4% par rapport à 2018. Les bénéficiaires de congé parental par contre se réduisent : en 2019 l'on a enregistré 299 028 dans l'ensemble, une donnée en diminution de 10,3% par rapport à 2018, dont 7,2% d'origine hors UE (21 564). En 2019, 849 citoyens

tunisiens ont bénéficié de telles mesures, soit presque 4% des non communautaires. Pour la communauté prise en examen l'on enregistre également une diminution par rapport à l'année précédente : -3,1%. Les allocations familiales sont la mesure d'assistance aux familles dont la plupart des personnes bénéficient : 2019 les bénéficiaires ont été 2 446 795, une donnée en diminution de 13,8% par rapport à l'année précédente. 12,5% des bénéficiaires a la citoyenneté non communautaire, 305 000, en diminution de 13,5% par rapport à 2018. Au sein de la communauté prise l'examen, l'on enregistre 11 198 bénéficiaires d'allocations familiales au cours de 2019, avec une incidence sur l'ensemble des non communautaires égale à 3,7%. Même chez la communauté tunisienne la valeur a diminué par rapport à 2018 : -11%.

Pour ce qui est des envois de fonds de la communauté tunisienne en Italie, l'on enregistre qu'au cours de 2019, 62 millions d'euros ont été envoyés en Tunisie, soit 1,2% du total des envois de fonds sortant vers des pays tiers. Par rapport à 2018, l'on enregistre une augmentation des envois de fonds directs vers le continent africain : plus 12,1%.

